

rencontres européennes des acteurs de
l'économie sociale et de l'économie solidaire

23-24 novembre 2000 – TOURS

La mondialisation de la reliance multilatérale par les lets, sel, tr, BdT, sri

Atelier 5

Thème de réflexion

De la proximité à la mondialisation

Session de travail

Mondialisation solidaire

Pantaleo RIZZO

Via Costantino, 54

I - 73025 Martano (LE)

Tél. 0039 0836 57.57.72

pantaleo.rizzo@libero.it

Doctorat de sociologie, Grenoble II

(CSRPC) - Centre de Sociologie des

Représentations et des Pratiques Culturelles

Introduction

Les intervenants à l'atelier n. 5 sont appelés à converser sur le thème : « De la proximité à la mondialisation », dans une perspective de « Mondialisation solidaire ». Mon intervention vise la mondialisation de la reliance construite sur la proximité de l'amitié et du bon voisinage.

Cette proximité relève du principe de la symétrie réciproque. En partant de l'approche de la sociologie économique, et en se basant sur la recherche de Karl Polanyi[1], on peut dire que ce principe est différent de celui de l'échange marchand et de celui de la centralité redistributive.

Je considère que la proximité rattachée au comportement économique de *réciprocité* est fondée sur une suite durable de transferts d'objets, de services et de savoirs, (parfois un individu donne à autrui et parfois ce même individu reçoit d'autrui). Le statut de ces transferts est celui de *don*, qui selon Marcel Mauss[2], est réglé par un cycle de trois obligations, celui de « donner », celui de « recevoir » et celui de « rendre ». Même si la réciprocité suppose le retour du don, il n'y a aucune prétention de donner et de recevoir simultanément l'un de l'autre, ni de spécifier la nature du retour. Par conséquent, il n'existe aucune garantie sur le respect de l'obligation de « rendre », ce qui fait que la suite des transferts de don exige la *confiance* à autrui.

Je considère aussi que la proximité rattachée à la relation qui s'instaure entre le donateur et le receveur est une parité de *symétrie* (le donateur sait ce qu'il a donné à tel receveur et, symétriquement, le receveur sait ce qu'il a reçu de tel donateur), et que cette relation est constituée de *liens émotionnels* (tout transfert de don, pour s'accomplir, nécessite d'une émotion, l'un en désirant donner, l'autre en désirant recevoir).

La symétrie réciproque non monétaire peut donner forme à un seul couple de don (par exemple le couple érotique), mais aussi à une ronde de don (par exemple le circuit kula des îles Trobriand) et même à un réseau d'amitié et de bon voisinage. La caractéristique générale que je donne aux réseaux est celle de s'arrêter toujours aux relations bilatérales.

La conversation sur la mondialisation de la symétrie réciproque vise non seulement le niveau non monétaire, mais aussi et surtout le niveau monétaire. Ce niveau est déjà concrétisé dans les LETS[3], SEL[4], TR[5], BdT[6], SRI[7], etc. Par l'introduction d'une forme monétaire particulière, ils multilatéralisent la symétrie réciproque, c'est-à-dire que la symétrie, de bilatérale qu'elle était, devient multilatérale.

En tant que chercheur sociologue, je précise l'imaginaire des LETS, SEL, TR, BdT, SRI, etc., et l'imaginaire des organisations. En tant qu'initiateur du SRI, je relate une expérience montrant que la synthèse dialectique, entre la reliance de ces systèmes et la reliance des organisations, est conflictuelle, tandis que la relation dialogique est fructueuse. En tant qu'expert en développement rural et local, je propose d'intervenir dans les champs de la recherche et de la formation aux organisations qui veulent favoriser la mondialisation de ces systèmes.

L'imaginaire multilatéral : système d'interinformation et reliance multilatérale

Pour transformer le niveau bidimensionnel de réseau en niveau multilatéral de système, sans constituer aucune organisation, il faut introduire une forme monétaire, qui soit complètement différente de l'argent.

Cependant, l'approche qui actuellement est la plus accréditée auprès des politiciens et des fonctionnaires publics, tente d'appréhender les LETS, SEL, TR, BdT, SRI, etc., comme des organisations à vocation communautaire et leur forme monétaire comme de l'argent communautaire (*community currency*)[8], complémentaire (*complementary currency*)[9] à l'argent officiel. Ces systèmes monétaires deviendraient, alors, « des systèmes de paiement autonome du système monétaire national, bien que hiérarchiquement compris dans celui-ci »[10]. Leur forme monétaire devrait pouvoir être soumise « sous l'arbitrage d'un pouvoir politique renouvelé »[11], afin d'intégrer l'argent communautaire dans le concept de « monnaies plurielles »[12]. Cette approche inscrit les LETS, SEL, TR, BdT, SRI, etc., dans « la sphère du don et de l'échange réciproque non marchand, d'une part, et la sphère de l'économie publique qui marque l'appartenance des individus à une communauté politique faisant des choix collectifs, d'autre part »[13]. Le principe de symétrie réciproque serait donc incorporé et soumis à celui de centralité redistributive.

À cette approche échappe le fait que les LETS, SEL, TR, BdT, SRI, etc., sont des *systèmes d'interinformation* et non des systèmes d'interaction (de division du travail ou organisations). Les systèmes d'interinformation opèrent uniquement dans la sphère de la symétrie réciproque. Leur forme d'action est une *action personnelle* et non une action collective. Les monnaies des LETS, SEL, TR, BdT, SRI, etc., ne sont pas émises par un organe social, mais par n'importe quel adhérent qui reçoit un don. Ces caractéristiques n'ont jamais existées dans les expériences d'argent communautaire. Leur monnaie n'a aucun pouvoir libérateur et n'a aucune fonction monétaire typique de l'argent. Pour la distinguer de l'argent, je l'appelle *informative*. L'*informative* est une *monnaie personnelle*, tandis que l'argent est une monnaie universelle. Les informatives des LETS, SEL, TR, BdT, SRI, ne seraient plus à confondre avec les formes d'argent complémentaire, tels que le Wir, Ithaca-Hours, etc.

La structure des liens qui se crée par l'argent est une reliance organisationnelle, c'est-à-dire qu'elle relie tous les individus comme des organes qui appartiennent à un corps social. Or, la structure des liens qui se crée par l'*informative* est une *reliance multilatérale*, c'est-à-dire qu'elle est entre un adhérent et la multitude des autres adhérents. Ainsi, chacun à sa *multitude personnelle*. Je survole sur les procédés qui permettent l'actualisation de cette reliance multilatérale, en disant seulement qu'il s'agit des procédés primaires de l'inconscient individuel, que Freud avait nommé *déplacement* et *condensation*, et que Jacques Lacan les a redéfini comme *métonymie* et *métaphore*. La multitude personnelle est une pluralité utilisée de façon indivisible. Par le procédé métonymique, on peut la déplacer sur n'importe quel autre adhérent. Par le procédé métaphorique, on peut être la multitude personnelle de n'importe quel autre adhérent. Par ces procédés, les lois fondamentales de la logique (principe d'identité, de non-contradiction et du tiers-exclu) ne valent pas. La multitude personnelle n'a pas de référence. La reliance multilatérale ne peut pas être soumise à la reliance des organisations.

De la conflictualité dialectique à la dialogique entre relies

Je suis l'initiateur d'un type de système d'interinformation (le SRI). L'expérience est née en 1996 à Martano (Lecce), une petite ville italienne d'environ 10.000 habitants, au sud des Pouilles. Au début, cette initiative devait impliquer uniquement les amis et les voisins, mais durant la première rencontre, quelqu'un a proposé de communiquer l'initiative à tous les habitants de la ville. À partir de cette proposition le SRI a été incorporé dans une association dénommée ASSEM[14]. C'est ainsi que l'histoire de la conflictualité dialectique entre la reliance multilatérale du SRI et la reliance organisationnelle de l'ASSEM a commencé.

L'ASSEM-SRI, comme la plupart des autres systèmes, s'est dotée d'un statut associatif et d'un règlement du système. Par la présence des organes sociaux, la reliance multilatérale, présupposée par le règlement du SRI, était souvent masquée par la reliance organisationnelle (c'est-à-dire par la reliance de la division du travail) imposée par le statut. En d'autres mots, le principe de symétrie réciproque, qui est dans le règlement du SRI, avait été incorporé dans celui de centralité redistributive, qui est dans le statut associatif. Or, et même, si dans la pratique, les administrateurs n'avaient aucun pouvoir ni sur les décisions et ni sur les actions des autres adhérents, l'incorporation générait un environnement conflictuel constant, car le principe de symétrie réciproque n'est pas susceptible d'être soumis au principe de centralité redistributive.

Les conflits sont terminés après deux ans, dès que le statut a été éliminé. Mais dans la plupart des LETS, SEL, TR, BdT, etc., la reliance multilatérale est encore trop faible par rapport à la reliance organisationnelle. Ainsi, ces systèmes n'osent pas encore dire le vrai nom et se laissent travestir par des dénominations fausses (avec des termes non pertinents, tel que celui de « trading », « échange », « banque », « local », etc.). Aujourd'hui, aucun adhérent au SRI ne confond les transferts entre adhérents avec l'échange marchand, ni avec les droits et les devoirs vers l'État, ni avec le bénévolat. Les adhérents forment des groupes thématiques et des groupes territoriaux, à partir de l'initiative d'un minimum de trois adhérents.

Au lieu de la relation dialectique, l'expérience du SRI conseille la relation dialogique entre les deux relies. La relation dialectique forme une voûte qui constitue la dualité thèse/antithèse et tente de la ramener à l'unité de la synthèse. Elle ne rend pas compte de la persistance de l'opposition entre relies qui reposent sur imaginaires différents. La relation dialogique, par contre, permet leur conjonction, sans que la différence entre les relies soit perdue. Seulement la personne concrète est capable de mettre en place le procédé de l'oxymore et donc de conjointre les deux relies, sans incorporation ni soumission de l'une à l'autre.

Normalement, les organisations publiques et privées ne devraient pas intervenir dans le processus de mondialisation du niveau systémique de la symétrie réciproque. Or, il y a déjà des exemples d'incorporation et de soumission de la symétrie réciproque à la centralité redistributive. Un exemple italien est la Loi 8 mars 2000, n. 53, qui permet aux administrations locales de soutenir et de promouvoir la constitution de BdT, sous forme d'association, naturellement, pour favoriser l'échange de services de voisinage et la relation entre citoyen et administration publique.

Aux organisations qui veulent favoriser la mondialisation de ces systèmes, je propose de prendre en sérieuse considération l'approche de la relation dialogique, entre les deux relies. Cette proposition, je la lance aussi aux personnes qu'interviennent durant les 3 Réunions informelles qui se tiennent parallèlement aux 6 thèmes de réflexion (Réunion de Ministres, Réunion du CMAF, Réunion de directeurs d'administrations centrales).

Pour la mondialisation de la reliance multilatérale : études de milieu et cours de formation

Les champs qui mieux se prêtent à la dialogique entre les deux relies sont celui de la recherche et celui de la formation.

La recherche concerne d'abord à connaître l'état de la symétrie réciproque. L'association italienne, Lunaria, a fait une recherche, financée par la Commission européenne. Cette recherche a porté, entre autre, à la production d'un guide, en version italienne et anglaise. Ce guide[15], pour la production duquel j'ai participé, fait un voyage parmi les LETS, SEL, TR, BdT, REL[16], SRI, etc., et montre leurs caractéristiques, avant de proposer comment créer ces systèmes.

Les écoles publiques et privées auraient convenance à inclure l'étude du principe de symétrie réciproque, pour la formation des étudiants. Il existe déjà un ensemble d'études scientifiques en sociologie, en économie et en d'autres disciplines. En outre, il y a des systèmes d'interinformation qui, depuis longtemps, ont déjà élaboré leur guide[17]. Certainement, comme toute création, ces systèmes doivent être adaptés aux conditions structurelles des milieux de réception.

Les ONG et les Bureaux d'études qui veulent mondialiser les systèmes d'interinformation pour introduire une nouvelle perspective opérative dans le champ de la coopération internationale, autant dans les projets de développement que dans les projets d'aide humanitaire, peuvent faire l'état de la symétrie réciproque dans leurs études de milieu. Il y a déjà deux ONG, une française et une sénégalaise (ENDA Graf), qui tentent d'introduire à Dakar un type de système d'interinformation.

Les ONG auraient convenance à inclure, parmi les cours de formation pour les coopérants, une journée d'introduction aux systèmes d'interinformation.

Conclusions

Après la période de la déliance libre-échangiste, nous sommes en train d'assister à des tentatives pour un retour de la reliance. Ces rencontres le témoignent.

Mon approche est parue certainement trop abstraite et trop hermétique. Quelqu'un pourrait même penser qu'il s'agirait d'une tendance personnelle à rendre difficile ce qui est simple.

Or, je pense que nous sommes face à un nouveau système, ayant une nouvelle reliance et à un nouveau type de lien.

Ce système, c'est-à-dire le système d'interinformation, sert à mieux bénéficier des possibilités ouvertes par les technologies capables de traiter la dimension informationnelle.

Le système d'interaction s'est arrêté au traitement de la masse et de l'énergie. Or, les nouvelles

découvertes techniques ne passent certainement plus par la chute des corps de Galilée et par l'arc réflexe de Descartes.



[1] POLANYI Karl, *La grande transformation. Aux origines politiques de notre temps*, Éditions Gallimard, 1983.

[2] MAUSS Marcel, « Essai sur le don », in *Sociologie et anthropologie*, 7^e édition, Paris, Quadrige/PUF, 1997.

[3] LETS : Local Exchange Trading System (Système Local d'échange et de commerce).

[4] SEL : Système d'Échange Local.

[5] TR : Tauschring (Cercle d'échange).

[6] BdT : Banca del tempo (Banque du temps).

[7] SRI : Sistema di Reciprocità Indiretta (Système de réciprocité Indirecte)

[8] LIETAER Bernard, « Community Currencies : A new Tool for de 21st Century », in *World Business Academy perspectives*, vol. 8, n. 2, Berrett-Koehler Publisher, 1994, p. 80.

[9] LIETAER Bernard, *The social impact of electronic money : a challenge to the European union ? A Report to the European Commission's Forward studies Unit, Brussels, And Instituto de Prospeciva Technologica, Sevilla, European Commission, Forward Studies Unit, February 1998*, p. 31.

[10] BLANC Jérôme, « Les monnaies parallèles, une composante normale des usages monétaires », in *Transversales Science Culture*, Juillet-Août 1999, n°58, Paris, p. 5.

[11] ROBIN Jacques, « Perspectives pour les monnaies plurielles », in *Transversales Science Culture*, Juillet-Août 1999, n°58, Paris, p. 23.

[12] VIVERET Patrick, « Des monnaies plurielles pour une économie plurielle », in *Transversales Science Culture*, Juillet-Août 1999, n°58, Paris, p. 1.

[13] VIVERET Patrick, « Des monnaies plurielles pour une économie plurielle », in *Transversales Science Culture*, Juillet-Août 1999, n°58, Paris, p. 2.

[14] A.S.S.E.M. : Associazione per lo Sviluppo Sociale ed Economico di Martano (Association pour le Développement Social et économique de Martano).

[15] PALMESE Barbara e SERENI Simone (a cura di), *Senza denaro*, Roma, Edizioni Lavoro, giugno 2000.

[16] REL : Rete Economica Locale (Réseau Économique Locale).

[17] Le SRI a son guide dans la version italienne, française et allemande. (Pantaleo RIZZO, Ute Anacker, Marie-Ange DUMAS, *InfoSRI*, 2000.). Pour l'envoi, il suffit de contacter pantaleo.rizzo@libero.it

- Le SEL a son guide. (*SEL, Mode d'emploi, Guide à l'usage des personnes voulant créer un système d'échange local*, Travail collectif diffusé par SEL'idaire, en France, depuis janvier 1995).

- Le LETS a son guide. (LETSLINK U.K., *The LETS Info Pack*, The UK development agency, 61 Woodcock Warminster Wilts BA12 9DH).

- La BdT a son guide. (Rosa Amorevole, *Banca del Tempo. Istruzioni per l'uso*, Bologna, EMI, 1999.)